GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 juillet 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
2	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	Pouvoir de Esther POTIN
3	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	
4	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	DUBOUCHET-REVOL Karine	Départ après la délibération n°3
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
11	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
12	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Christelle ANCIAUX
13	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	
14	AIX-LES-BAINS	T	OBISSIER Philippe	
15	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
16	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
17	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	
20	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
21	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
24	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
25	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
26	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	
27	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	
28	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
29	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
30	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
31	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
32	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
33	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
34	LE BOURGET DU LAC	T	RAMEL Sandrine	
35	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Edouard	
36	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	
37	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
38	MOTZ	T	CLERC Daniel	
39	MOUXY	T	PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
40	PUGNY CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	
41	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
42	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
43	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
44	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
45	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
46	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
47	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
48	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	Départ après la délibération n°14
49	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert	
50	VIVIERS-DU-LAC	T	SCAPOLAN Martine	
51	VOGLANS	T	BERNON Martine	
52	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 8 juillet 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 17 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION

N° : 15 Année : 2025
Exécutoire le : 17 JUIL. 2025
Publiée / Notifiée le : 17 JUIL. 2025
Visée le : 16 JUIL. 2025

TOURISME

Convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme Intercommunal (Agence Aix-les Bains-Riviera des Alpes) et Grand Lac - Avenant 2

Monsieur le Président rappelle que le 14 janvier 2020, le Conseil communautaire de Grand Lac a approuvé son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). A été identifié dans le thème « Développement et ressources locales » un axe 6 visant à soutenir activement les bonnes pratiques des entreprises et un axe 7 visant à soutenir le tourisme et les activités responsables.

Monsieur le Président rappelle également qu'une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre Grand Lac et l'Agence Aix-les-Bains - Riviera des Alpes le 1er mars 2023 pour une durée de 4 années.

Cette dernière fixe :

- Les missions exercées par l'Agence qui ont pour objectif d'améliorer de façon permanente l'accueil et l'information des clientèles touristiques sur le territoire. Aussi, l'Agence devra assurer la promotion et l'attractivité de la destination afin d'accroitre la fréquentation touristique du territoire, et les retombées économiques directes et indirectes associées.

- Les moyens alloués par Grand Lac pour l'exercice de ses missions

L'article 4.4 de la convention, alinéa f) précise que l'Agence met en œuvre des actions du Plan Climat de Grand Lac à l'échelle de l'ensemble des missions confiées à l'Agence. Les actions précises seront spécifiées par avenant annuel.

Aussi, il est proposé pour l'Année 2025 de valider, dans le cadre du PCAET, une subvention de 30 000 € pour la réalisation des actions suivantes :

- La poursuite du déploiement de la mobilité douce : 10 000 €.

  Cette action comprend le report de l'éductour vélo à destination des professionnels (5000 €) et l'accompagnement des prestataires sur les nouveaux récits pour capter l'habitant avec les nouveaux éléments de langage et le partage de ce travail aux acteurs touristiques (5000 €).

  L'objectif est d'accompagner les professionnels dans la valorisation / mise en place d'offres de loisirs intégrant des mobilités douces.

- La participation au programme « Destination Regen » mis en place par LUMIA (bureau de recherche-action pour le tourisme à visée régénérative) : 20 000 €.

  Cette action comprend l'appel à candidature pour offrir aux professionnels du tourisme de co-construire des modèles économiques innovants et durables.

  Quatre territoires pilotes ont été sélectionnés fin mai 2025 pour bénéficier d'un accompagnement sur mesure. Le Domaine de Marlioz et l'Agence Aix Riviera ont été retenus pour ce programme.

  Cette expérimentation aura un effet levier sur les acteurs de la filière touristique du territoire (données en open-source, partage, témoignage, ...).

A noter que l'Agence s'est engagée dans une démarche en RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans le but de contribuer au développement d'une attractivité raisonnée et raisonnable du territoire. L'objectif étant que l'Agence devienne une entreprise qui révèle et renforce la puissance des liens pour le territoire et pour le monde.

De plus, l'Agence a participé en 2024-2025 – au côté de Grand Lac - au parcours CEC (convention des entreprises pour le climat) et en à retirer une feuille de route à visée régénérative.

Au regard de tous ces éléments, le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant 1 de la Convention d'Objectifs et de Moyens pour l'année 2025.

Les crédits budgétaires seront disponibles sur le service 3207 – antenne PCAET.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant 2 de la Convention d'Objectifs et de Moyens,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer, tous les documents y afférents

Aix-les-Bains, le 15 juillet 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 50
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 15 : Convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme Intercommunal (Agence Aix-les Bains-Riviera des Alpes) et Grand Lac - Avenant 2

Date de transmission de l'acte :	16/07/2025
Date de réception de l'accusé de réception :	16/07/2025
Numéro de l'acte :	d5552 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	073-200068674-20250715-d5552-DE
Date de décision :	15/07/2025
Acte transmis par :	ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.10. Divers 7.10.3. Autres

Convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme Intercommunal Aix-les Bains-Riviera des Alpes et Grand Lac
Avenant 2

Entre

L'EPIC Office de Tourisme Intercommunal Aix-les-Bains Riviera des Alpes, dont le siège est situé 45 rue Jacques Cellier – 73100 GRESY SUR AIX, représenté par sa Directrice, Laurie Souvignet, dument habilité par la délibération du Comité de direction du ……..
Dénommé ci-après « OTI».

Et

La Communauté d'Agglomération Grand Lac, dont le siège est situé 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, représentée par son Président, Renaud Beretti, dument habilité par la délibération du ……..
Dénommée ci-après « Grand Lac ».

Préambule

Grand Lac a validé son Plan Climat le 14 janvier 2020 et Grand Lac souhaite que l'OTI intervienne également dans le déploiement des actions du Plan Climat liées à ses activités.

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre Grand Lac et l'Office de Tourisme Intercommunal le 01 mars 2023.

De plus, il convient de préciser les notions de développement de l'attractivité territoriale et valorisation du territoire.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de préciser certaines actions portées par l'OTI dans le cadre du Plan Climat Grand Lac pour l'année 2025.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ANNEXE 5 EVOQUEE A L'ARTICLE 4.4 DE LA CONVENTION

L'article 4.4 de la convention, alinéa f) précise que l'OTI *met en œuvre des actions du Plan Climat de Grand Lac à l'échelle de l'ensemble des missions confiées à l'Agence. Les actions précises seront spécifiées par avenant.*

L'annexe 5 est donc modifiée comme suit :

Annexe 5 : Actions Plan Climat pour 2025

Pour pour l'année 2025, l'OTI programme les actions suivantes le cadre du PCAET Grand Lac pour un montant de 30 000€ réparti ainsi:

POURSUITE DEPLOIEMENT MOBILITE DOUCE ➢ Report de l'éductour vélo à destination des pros : 5 000€ ➢ Accompagnement sur les nouveaux récits pour capter l'habitant avec les nouveaux éléments de langage et partage de ce travail aux acteurs touristiques : 5 000€	10 000€
PARTICIPATION PROGRAMME « DESTINATION REGEN » Appel à candidature pour offrir aux professionnels du tourisme de co-construire des modèles économiques innovants et durables. Quatre territoires pilotes ont été sélectionnés fin mai 2025 pour bénéficier d'un accompagnement sur-mesure. Le domaine Marlioz et l'Agence Aix Riviera ont été retenus pour ce programme. Cette expérimentation aura un effet levier sur les acteurs de la filière touristique du territoire (données en open-source, partage, témoignage, ...). Le domaine Marlioz et l'Agence Aix Riviera indiqueront le soutien financier de Grand Lac à ce programme et associeront l'agglomération lors des étapes clés de l'expérimentation.	20 000€

L'ensemble des livrables et un bilan devront être transmis à Grand Lac en fin d'année et ferront l'objet d'une présentation en commission thématique Grand Lac.

ARTICLE 3 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à Aix-les-Bains, le ……..
En deux exemplaires.

Pour Grand Lac
Le Président
Renaud Beretti

Pour l'OTI
La directrice
Laurie Souvignet